Nations Unies A/77/L.55

Assemblée générale

Distr. limitée
23 février 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 128 de l'ordre du jour
Santé mondiale et politique étrangère

États-Unis d'Amérique : amendement au projet de résolution A/77/L.54

Portée, modalités, format et organisation de la réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies

Au quatorzième alinéa du préambule, insérer « et des obligations mises à la charge des États par le droit international des droits de l'homme, » après « dans le respect de la Charte des Nations Unies ».

* Toute modification apportée à la liste des auteurs sera consignée dans le procès-verbal de la séance.

Merci de recycler